



CONDITIONS POUR DEMANDER UN VISA SCHENGEN (VOYAGE D'AFFAIRES)

Merci de lire les indications suivantes attentivement et jusqu'à la fin:

Conditions générales pour demande de Visa Schengen

Le requérant doit se présenter personnellement dans cette ambassade pour la biométrie, au plus tôt 180 jours avant le départ prévu.

Le requérant doit déposer dûment rempli et signé le **Formulaire de Demande de visa** disponible dans la page web de cette représentation ou à chercher dans l'Ambassade. Dans les cas des mineurs, ce formulaire doit être signé par un représentant légal ou tuteur.

La demande de visa doit être accompagnée des documents suivants:

- **Passeport valide** (en cours de validité au moins 3 mois après la date prévue de retour à Cuba).
- **Photocopie du passeport** (la page des données personnelles, information de validité, des visas antérieurs).
- **2 photos en couleur** récentes, de format 35x45mm, sur fonds clair et uni.
- **Réservation de vol aller-retour. Ne pas acheter le billet d'avion.**
- Confirmation d'une **Assurance Médicale de Voyage** valable.
- **Confirmation écrite de l'employeur cubain** informant les raisons du voyage d'affaires au Suisse.
- **Questionnaire** additionnel (donné au guichet de l'Ambassade au moment de la demande).

Autres documents nécessaires:

Avant que la demande de visa soit présentée, l'institution/l'entreprise qui invite, doit envoyer une **Lettre d'Invitation** à l'Ambassade Suisse par e-mail. L'invitation doit contenir les informations suivantes: données de la personne invitée et de son hôte, adresse en Suisse/à Cuba, raison et durée du séjour en Suisse, information à propos de la couverture des frais du séjour en Suisse.

L'émolument de traitement de demande de visa s'élève à la contre-valeur de **EUR 90.00**. Ce montant sera payé au moment de la soumission de la demande et n'est pas remboursable en cas de refus.

Dans tous les cas, l'Ambassade pourra demander d'autres documents si nécessaires.

D'autres types de visa

Veuillez contacter cette Ambassade.

Assurance Médicale de voyage

Il est requis de présenter un certificat valable d'assurance médicale de voyage en cas de voyages officiels ou d'affaires, de visites familiales et de voyages privés ou touristiques.

Le requérant de visa de court séjour est tenu de prouver qu'il est titulaire, à titre individuel ou collectif, d'une assurance de voyage adéquate et valide, couvrant les éventuels frais de rapatriement, frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence.

- L'assurance doit couvrir toute la durée du séjour dans l'espace Schengen et être valable dans tous les États membres de l'accord de Schengen. La couverture minimale requise est de 30 000 euros.
- La compagnie d'assurance doit avoir une succursale dans un État Schengen.
- Il existe également des assurances médicales de voyage suisses qui peuvent être souscrites en ligne,
telles que :AXA, ERV, Helsana, Alliance, Swica, KPT, etc.
- Le certificat d'assurance voyage pour l'assistance médicale doit être présenté au moment de la demande.

Information

Sur la base des documents présentés l'Ambassade décidera si une « Déclaration de prise en charge » officielle est nécessaire. Pour informations supplémentaires, merci de consulter le fonctionnaire disponible au guichet de l'Ambassade.

Important :

- Seules les demandes complètes seront acceptées.
- La date d'émission des documents à présenter ne doit pas dépasser les 6 mois de validité.
- Faux renseignements ou de fraude, à toute étape du processus, vous disqualifient automatiquement pour obtenir un visa.
- **L'Ambassade se réserve le droit d'accorder ou non le visa bien que le dossier soit complet.**

Chaque dossier complet soumis sera évalué individuellement.

Il est recommandable de soumettre votre demande un temps raisonnable avant la date prévue de votre voyage.

Une réponse à votre demande sera communiquée en temps utile.

Lors de votre prochaine visite, vous recevrez l'une des **réponses suivantes** :

- Visa
- Déclaration de Prise en Charge pour envoyer au garant en Suisse selon les indications.
- Refus de Visa.

Dans ce cas, la présence personnelle n'est pas obligatoire, vous pouvez poursuivre le processus à travers un tiers sous condition d'une autorisation par écrite contenant ses données personnelles et dûment signé par le client qui voyagera.

5ta Avenida, No 2005
entre 20 y 22
Miramar, Playa
La Habana 11300

Teléfono: +53 (0)7 204 26 11
Fax: +53 (0)7 204 11 48
+41 (0)58 464 18 46 (47)
+41 (0)58 464 18 49
havana@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/havana